

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|-----------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 27 | 20 | 20 + 3 pouvoirs |

Date de convocation
24 mars 2016

Date d'affichage
24 mars 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **Sandrine ANTUNES, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.**

Absents : **Thierry BESSON, Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Colette PERNET.**

Représentés : **Noémie GIROD par Sandrine LE GUERN, Jean-Pierre HAQUELLE par Denis FENAT, Patrick VANET par Gérard KESTLER.**

Madame Dominique STEVENOT a été nommée secrétaire

Objet : **ORGANISATION D'UN VOYAGE EN MAI 2016 POUR LES ANCIENS - TARIFICATION**

N° de délibération : **2016_03_31_16**

Rapporteur : **Chantal LE LAY**

La commission des affaires sociales propose l'organisation d'un voyage au profit des anciens tous les 2 ans.

Le choix de cette commission s'est porté sur « une balade gourmande dans la Somme » le 25 mai 2016.

Le programme de la journée comprend :

- visite guidée de la ville de Péronne,
- dégustation de spécialités et repas dans une ferme auberge de Sancourt,
- visite guidée de la ferme par le maître des lieux,
- visite d'une anguillère et dégustation de produits locaux.

Le budget de cette sortie :

| | Dépenses | Recettes | |
|------------------------------|------------|------------|----------------------------------|
| Séjour : 55 personnes à 36 € | 1 980,00 € | 1 925,00 € | Participation des usagers à 35 € |
| Transport | 875,00 € | | |
| Collation | 50,00 € | 980,00 € | Autofinancement |
| | 2 905,00 € | 2 905,00 € | |
| Prix de revient par personne | 52,82 € | | |

Un autocar d'une capacité de 55 personnes est prévu.

Une participation aux frais du voyage est sollicitée :

- 35 € pour :
 - o les fagniérots de 70 ans et plus,
 - o les couples dont 1 des membres est âgé de 70 ans et plus,
 - o les accompagnateurs,
- 52 € pour les fagniérots de moins de 70 ans,
- 52 € pour les non fagniérots.

La priorité sera donnée aux fagniérots.

Il vous est proposé de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission des affaires sociales du 22 février 2016,

VU l'avis de la commission des finances du 22 mars 2016,

OUI l'exposé qui précède,

DÉCIDE d'organiser un voyage au profit des anciens le 25 mai 2016.

DÉCIDE d'appliquer la grille tarifaire exposée ci-dessus.

Résultat du vote :

- Voix pour : **21**

- Voix contre : **0**

- Abstention : **2**

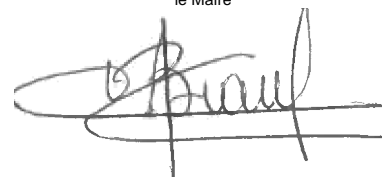
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 07/04/2016 à 10:18:14
Référence : b1f92608383a1a99a92fb21ae9cf0882d088e329